

PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS AM

Objectifs :

Acquérir les compétences pour conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger (véhicules L1e, L2e, L6e) d'une vitesse $\leq 45\text{km/h}$, d'une cylindrée ou puissance $\leq 50\text{ cm}^3$ ou 4kW et d'un poids à vide $< 350\text{kg}$

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Avoir minimum 14 ans
- Être titulaire de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR) 1 ou 2, ou de l'attestation de Sécurité Routière (ASR)
- Autorisation parentale

INTERVENANTS :

Formateurs diplômés B.E.P.E.C.A.S.E.R mention 2 roues ou d'un diplôme admis en équivalence et titulaires d'une autorisation préfectorale en cours de validité

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Cyclomoteurs (scooters) répondant au cahier des charges
- Equipement de radioguidage homologué
- Piste d'entraînement fermée à la circulation
- Gilet de haute-visibilité portant la mention « Moto-Ecole »

EFFECTIFS :

2 élèves maximum

HORAIRES :

Du lundi au vendredi : de 8h à 12 et de 13h à 19h.

Samedi : de 8h à 12h et de 13h à 17h.

DUREE :

8 heures (sur 2 jours minimum, 4heures/jour maximum)

PROGRAMME :

Questionnaire préalable à la formation

Séquence 1 (30 minutes) :

- Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite

Séquence 2 (1heure minimum) :

- Formation à la conduite hors circulation

Séquence 3 (30 minutes) :

- Apports théoriques (code de la route)

Séquence 4 (3 heures minimum) :

- Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation

Séquence 5 (1 heure minimum) :

- Sensibilisation aux risques

Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 heures

La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur

SANCTION VISEE :

Attestation de suivi de formation permettant la délivrance du permis de conduire de la catégorie AM.